



Rubrique: Travail

Sous-rubrique: Demande d'octroi de permis concernant la durée du travail

Date de publication: SHAB - 25.10.2018

Numéro de publication: AB01-0000000881

Canton: GE

Entité de publication:

Staatssekretariat für Wirtschaft SECO - Arbeitszeitbewilligungen, Holzikofenweg 36, 3007 Bern

Demande d'octroi de permis concernant la durée du travail PATEK PHILIPPE SA GENEVE Fabrique d'horlogerie

PATEK PHILIPPE SA GENEVE Fabrique d'horlogerie

CHE-107.779.514

Chemin du Pont-du-Centenaire 141

1228 Plan-les-Ouates

Permis de travail du dimanche et durant les jours fériés

art. 19 et 20a de la loi sur le travail (LTr)

No de référence: 18-006088

N° d'établissement: 42036986

Pan d'entreprise: Ateliers de fabrication de pièces d'horlogerie (division fabrication des composants)

Motif: Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques

Personnel: 4 H

Validité: 01.01.2019 – 31.12.2021

Complément à l'autorisation: Renouvellement avec modification

Autorisation pour: GE

Toute personne dont les droits ou obligations sont affectés par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et qui est habilitée à faire recours peut, dans les dix jours suivant la publication de la demande, consulter le dossier auprès du Secrétariat d'État à l'économie (SECO), Conditions de travail, protection des travailleurs (ABAS), Holzikofenweg 36, 3003 Berne, après s'être annoncée au préalable par téléphone au 058 462 29 48.